

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
31 MARS 2016**

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le 31 mars à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 25 mars 2016 en séance publique par le Président, s'est réuni à la Salle Gérard Philipe du Palais sur Vienne, sous la présidence de M. VANDENBROUCKE Gérard Président.

Mme LAPLACE, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. VANDENBROUCKE, M. GENEST, M. BEGOUT, Mme BRIQUET, M. DURET, M. BRUNAUD (présent jusqu'à la délibération n°2.11), M. DELHOUME, M. LOMBERTIE (présent jusqu'à la délibération n°4.6), M. CHASSAIN, M. MIGOZZI, M. GUERIN (présent jusqu'à la délibération n° 19.1), M. ROBERT, M. LEONIE, Mme AUBISSE, M. COMPAIN, M. ROUX, M. BLANCHET, M. ZBORALA, M. JOUBERT, M. DAVID, M. CHANCONIE, Mme ROBERT-KERBRAT, Mme GENTIL, M. REILHAC, M. LAGEDAMONT, Mme RAMADIER, Mme BILLAT, Mme LAPLACE, M. GERAUDIE, Mme MAUGUIEN-SICARD, M. VIROULAUD, Mme RIVET, Mme ROZETTE (présente jusqu'à la délibération n°4.6), Mme PIQUET-LAVAIRE, Mme VERCOUSTRE, Mme STIEVENARD, M. RODET (présent jusqu'à la délibération n° 3.9), Mme MANIGAUD, Mme ROTZLER (présente jusqu'à la délibération n°2.5), M. GERARD, M. DOUCET (présent jusqu'à la délibération n°13.1), Mme COIGNOUX.

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. THALAMY est représenté par M. BLANCHET
M. NOUHAUD est représenté par M. ZBORALA

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. LEONIE
M. ADAMSKI donne pouvoirs à M. LOMBERTIE
M. LAFOND donne pouvoirs à M. GERARD
M. VAREILLE donne pouvoirs à M. VANDENBROUCKE
Mme GLANDUS donne pouvoirs à M. VIROULAUD
M. UHLEN donne pouvoirs à M. GUERIN
Mme DEBOURG donne pouvoirs à Mme GENTIL
Mme SCHWAEDERLE donne pouvoirs à Mme ROZETTE
Mme BODEN donne pouvoirs à M. CHASSAIN
Mme CHADOIN donne pouvoirs à M. MIGOZZI
Mme PICAT donne pouvoirs à M. DURET

Mme ROTZLER donne pouvoirs à Mme MANIGAUD à partir de la délibération n° 2.6
M. BRUNAUD donne pouvoirs à M. JOUBERT à partir de la délibération n° 2.12
M. RODET donne pouvoirs à Mme ROBERT-KERBRAT à partir de la délibération n° 4.1
M. DOUCET donne pouvoirs à M. CHANCONIE à partir de la délibération n° 13.2

Absents excusés :

M. COINAUD
M. LOMBERTIE à partir de la délibération n°4.7
Mme ROZETTE à partir de la délibération n°4.7
M. GUERIN à partir de la délibération n° 19.2

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Lancement d'un projet de Transport Collectif en Site Propre

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire, Limoges Métropole prévoit la modernisation des services proposés sur l'ensemble du réseau de transports collectifs avec de nouvelles offres, de nouveaux services et un plus grand nombre de véhicules.

Ainsi, Limoges Métropole souhaite restructurer son réseau de transport en se basant le cas échéant sur une épine dorsale structurante réalisée en site propre afin notamment d'en accroître la vitesse commerciale.

Le conseil communautaire autorise le lancement des étapes préparatoires à un projet de Transport Collectif en Site Propre et de modernisation du réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Approbation du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC)

Le Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) a été élaboré afin de mailler le territoire communautaire avec des itinéraires cyclables pour relier les communes entre elles via des aménagements vélos (itinéraires intercommunaux).

L'acquisition foncière, la réalisation et l'entretien des infrastructures de ces itinéraires pour la voirie d'intérêt communautaire seraient à la charge de Limoges Métropole tout comme l'entretien des infrastructures des itinéraires communaux pour la voirie d'intérêt communautaire.

Ce seront à terme 400 km d'itinéraires réalisés avec certaines opérations envisagées dès 2016.

Le conseil communautaire approuve le Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables ainsi que le mode de financement des futurs aménagements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Règlement d'utilisation des consignes individuelles vélos

Dans le cadre du développement des modes doux et pour faciliter la pratique du vélo, Limoges Métropole souhaite mettre à disposition un stationnement sécurisé sous forme de consignes individuelles. Un règlement a été élaboré pour en définir l'utilisation.

Le conseil communautaire approuve le règlement d'utilisation des consignes individuelles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Révision du Règlement général – grille tarifaire V'LiM

Après quelques mois de fonctionnement de la Maison du V'LiM, certaines modifications pourraient être apportées dans le règlement et les grilles tarifaires afin de répondre aux demandes et à l'évolution du service V'LiM (ajout d'un tarif week-end et d'un tarif professionnel notamment).

Le conseil communautaire approuve les modifications des pièces administratives du V'LiM.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Fixation des taux d'imposition ménages 2016 :
taxe d'habitation - taxe foncière sur les propriétés bâties -
taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil communautaire doit se prononcer sur les taux des impôts directs locaux perçus par Limoges Métropole : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

Le conseil communautaire adopte pour l'année 2016 les taux d'imposition ménages de :

- pour la TH : 8,84%
- pour la TFB : 0,000%
- pour la TFNB : 3,46%

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Cotisation Foncière des Entreprises
Taux pour 2016

Le Conseil Communautaire adopte pour 2016 le taux de Cotisation Foncière des Entreprises de 26,40%.

Le conseil communautaire met en réserve la capacité d'augmentation de ce taux de 0,09 points pendant 3 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées
Taux pour 2016

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent Conseil Communautaire, il est proposé au conseil communautaire de répercuter sur les taux de TEOMA les deux tiers du gain de 900 000 € réalisé du fait de la réorganisation des services de collecte en 2015, soit une baisse de 0,22 points sur l'ensemble des taux. Le tiers restant sera réinvesti dans des prestations complémentaires de collecte.

Par ailleurs, la phase d'harmonisation du taux de TEOMA de Couzeix se poursuit avec un taux prévu initialement de 9,38% pour 2016 (hors baisse des 0,22 points).

Le conseil communautaire adopte pour 2016 les taux de TEOMA suivants :

- Zone « Limoges » : 6,42%
- Zone « Couzeix » : 9,16%
- Zone « autres communes » : 8,88%

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Versement transport

Taux pour 2016

Le taux du versement transport actuel de 1,02% est de très loin le plus bas de la strate des collectivités de plus de 200 000 habitants, dont la moyenne s'élevait à 1,85% en 2015.

Une modification du taux au 1^{er} Juillet 2016 apporterait un financement supplémentaire de 3 M€ sur la moitié de l'année en cours. Outre l'équilibre du Budget Annexe Transport, cette recette nouvelle serait affectée à l'augmentation de l'offre de dessertes en troisième couronne et aux études préparatoires du TCSP.

Pour l'exercice 2017, en année pleine, le taux de VT doit être ajusté à un besoin de financement évalué à 6,7 M€, correspondant à un taux de 1,38% qui permettrait de combler le déficit prévisionnel, renforcer l'offre en seconde couronne, autofinancer les investissements supplémentaires liés au développement du réseau et notamment le projet de transport collectif en site propre.

Le conseil communautaire décide que le taux de versement transport institué sur l'ensemble du territoire du ressort de Limoges Métropole soit fixé à 1,38 % à compter du 1^{er} Juillet 2016 et autorise le Président à notifier cette décision à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Budget principal
Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 est proposé à hauteur de 127 846 411 € en section de fonctionnement et 61 419 816 € en section d'investissement soit un total de 189 266 227 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 dans les conditions définies dans le rapport de présentation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Vote d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)
Budget principal 2016

Le conseil communautaire autorise, conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) suivants:

- Travaux de voirie

AP : 73 900 000 € sur 5 ans

CP 2016 : 11 800 000 €

CP 2017 : 15 000 000 € (+ AP 2015 Réfection rues centre ville Limoges : 700 000 €)

CP 2018 à 2020 : 15 700 000 € / an

- Eaux Pluviales

AP : 8 350 000 € sur 5 ans

CP 2016 : 1 140 000 €

CP 2017 : 2 140 000 €

CP 2018 à 2020 : 1 690 000 € / an

- Aides pour orienter la production de logements sociaux

AP : 7 202 500 € sur 5 ans

CP 2016 : 1 582 500 €

CP 2017 : 1 420 000 €

CP 2018 à 2020 : 1 400 000 € / an

- Travaux d'aménagement du siège de Limoges Métropole

AP : 3 800 000 € sur 2 ans

CP 2016 : 2 860 000 €

CP 2017 : 940 000 €

- Acquisition du bâtiment technique de Limoges Métropole

AP : 2 000 000 € sur 2 ans

CP 2016 : 800 000 €

CP 2017 : 1 200 000 €

- Construction d'un bâtiment de stockage des bacs propreté

AP : 2 000 000 € sur 2 ans

CP 2016 : 1 500 000 €

CP 2017 : 500 000 €

- Voirie de Limoges –Echangeur 36

AP : 1 200 000 € sur 5 ans

CP 2016 : 200 000 €

CP 2019 et 2020 : 500 000 € / an

- Espaces naturels CTMA « Valoine »

AP : 2 615 000 € sur 5 ans

CP 2016 : 195 000 €

CP 2017 : 600 000 € CP 2018 : 610 000 € CP 2019 : 590 000 € CP 2020 : 620 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Transports Urbains
Budget primitif 2016

Le budget annexe des transports urbains portera sur les prochains exercices les investissements indispensables à la modernisation des transports : il s'agit en premier lieu du projet de TCSP (transport collectif en site propre), projet structurant qui permettra de dynamiser tout le réseau et pour lequel des études sont inscrites à hauteur de 300 000 € en 2016. Le renouvellement du matériel roulant sera poursuivi avec l'inscription de 2 M€ pour l'acquisition de 3 autobus articulés, deux midibus et deux véhicules handibus, de même que la réalisation du schéma directeur d'accessibilité et des aménagements de sécurité en lien avec la voirie (1,3M€). Les dépenses d'équipement totales proposées représentent 5,2 M€.

Le produit du versement transport est attendu au total à 22 M€ en 2016, soit une augmentation de 3 M€ par rapport au budget 2015 compte tenu du changement de taux à compter du 1^{er} Juillet 2016.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 des Transports Urbains qui s'équilibre à hauteur de 24 230 790 € en fonctionnement et 9 863 100 € en investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Assainissement
Budget primitif 2016

Le budget assainissement est équilibré par une redevance approuvée pour 2016 par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2015. Cette redevance est harmonisée sur l'ensemble des communes de Limoges Métropole depuis le 1^{er} janvier 2014 (sauf Verneuil sur Vienne et Couzeix en cours d'harmonisation).

Le tarif de base retenu de 1,024 € HT/ m³ (hors TVA et taxe agence de l'eau) devrait permettre grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, de compenser les baisses de volumes facturés et de réaliser en investissement 6,6 M€ de dépenses d'équipement.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre à hauteur de 15 380 625 € en fonctionnement et 9 213 175 € en investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Vote d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)
Assainissement 2016

Le conseil communautaire ouvre les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) suivants :

Travaux d'investissement d'assainissement collectif :

AP : 37 060 000 € sur 5 ans

CP 2016 : 5 960 000 €

CP 2017 : 8 300 000 €

CP 2018 à 2020 : 7 600 000 € / an

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Centre de recyclage

Budget primitif 2016

Le budget du centre de recyclage est équilibré par la facturation des prestations de traitement des matériaux reçus.

Une maîtrise rigoureuse des charges de fonctionnement permet une évolution à la baisse en 2016 avec notamment la réduction du volet maintenance préventive, en raison du changement du process de tri prévu en 2017.

Les dépenses d'investissement (240 000 €) concernent des remplacements de matériel et des travaux d'aménagement, notamment celui de l'accessibilité du site.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du Centre de Recyclage qui s'équilibre à hauteur de 3 622 775 € en fonctionnement et 539 520 € en investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Parc d'activités de la Grande Pièce

Budget primitif 2016

L'exercice 2016 va enregistrer les premières cessions du « Parc d'activités de la Grande Pièce » notamment sur le lotissement Labou Tansi (236 000 €).

Les travaux de viabilisation des parcelles se poursuivent sur les lotissements en cours (les Jardins, Labou Tansi et les Crouzettes), de même que les études en vue de l'aménagement des secteurs de la Grande Haie, les Essarts et la Mazelle.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget annexe du parc de la « Grande Pièce » qui s'équilibre à hauteur de 8 422 900 € en fonctionnement et 7 406 100 € en investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Océalim

Budget primitif 2016

Suite à l'intégration de la commune de Couzeix le 1^{er} janvier 2014, et dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Limoges Métropole a repris la gestion de la zone d'activités OCEALIM dans un budget annexe soumis à une comptabilité de stocks.

Ce budget primitif permet d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition de cette zone (1 148 580 €) et à l'aménagement des parcelles (426 000 €).

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget annexe « Océalim » qui s'équilibre à hauteur de 1 665 280 € en fonctionnement et 1 701 780 € en investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Lotissements d'activités économiques

Budget primitif 2016

Ce budget annexe est constitué de la zone artisanale de l'Aqueduc et de la zone agro-alimentaire de la Ribière.

L'aménagement de ces zones étant terminé, seules des inscriptions concernant les frais de bornage sont nécessaires (9 000 €) et les intérêts d'emprunt (1 000 €).

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Lotissements d'activités économiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Garanties d'emprunt pour le logement social

Limoges Métropole a été sollicitée par deux bailleurs sociaux pour la garantie de trois prêts d'un montant global de 7 128 316 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour LIMOGES HABITAT : - réhabilitation de 42 logements situés impasse Chateaugailard / rue Beaumé à Limoges
- acquisition en VEFA de 37 logements situés Résidence Bois des Biches à Morpienas à Panazol
- pour SCALIS : acquisition et amélioration de 76 logements situés à Limoges.

Tout comme les communes, la Communauté d'Agglomération pourrait également garantir ces prêts à hauteur de 50%, soit à hauteur maximale de 3 564 158 euros, portant ainsi le montant total garanti par Limoges Métropole dans ce cadre à 45 535 463,50 euros.

Le conseil communautaire :

- réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts n° 44793, n° 44715 et n° 45362 que Limoges Habitat et SCALIS ont contracté auprès de la Caisse des Dépôts
- autorise le Président à signer tout document nécessaire se référant aux dites garanties.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Fonds de soutien relatif aux contrats de prêts structurés
Signature d'un protocole transactionnel avec
la Caisse Française de Financement Local et SFIL
et d'une convention avec l'Etat

Ces deux délibérations sont nécessaires pour obtenir une aide du Fonds de Soutien des Contrats de Prêts à Risque afin de renégocier un emprunt à risque transféré par une commune lors du transfert de la compétence Assainissement.

Cet emprunt a été renégocié avec la SFIL et transformé en taux fixe « classique » à 1.80 %.

Cette renégociation ouvre droit à une aide de 1 859 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local et SFIL et à signer avec l'Etat la convention prise en application du 2° du I de l'article 3 du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Soutien de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au projet de labellisation
thématique French Tech

Dans le cadre de son accompagnement des acteurs locaux, la Communauté d'Agglomération a décidé de soutenir la délégation d'ESTER Technopole dans une candidature à la labellisation French Tech.

Pour le territoire de Limoges Métropole, l'objectif est désormais d'obtenir le label « *Thématique French Tech* », label qui récompense et valorise les écosystèmes numériques remarquables en région et qui ont une ambition internationale affirmée.

La candidature French Tech devrait s'établir autour de la thématique : Qualité de Vie dans un Bâtiment Intelligent (Smart Living Environments) englobant notamment les domaines d'activités suivants :

- la *Silver Economy* (économie du bien vieillir et maintien de l'autonomie des personnes âgées),
- les *Bâtiments Intelligents et Adaptés* (comprenant notamment la performance énergétique des bâtiments ainsi que les objets connectés se trouvant dans les bâtiments).

Le conseil communautaire se prononce favorablement au soutien de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à la délégation d'ESTER Technopole et à ses partenaires dans la co-construction du projet Limoges French Tech, et dans l'élaboration du dossier de candidature au label thématique à déposer au plus tard le 11 avril 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Travaux de requalification des rues du centre-ville de Limoges
Commission Consultative de Règlement Amiable - Règles d'indemnisation

Dans le cadre de ces travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, une Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) a été créée par délibération du Conseil communautaire le 19 juin 2015.

Elle a pour objectif de faciliter et de simplifier le règlement à l'amiable des préjudices commerciaux engendrés par les nuisances de ces travaux aux commerçants et artisans du centre-ville et de proposer un montant d'indemnisation.

Des règles d'indemnisation vont être proposées et le montant de l'indemnisation sera fonction du chiffre d'affaire et de la perte de marge brute estimée.

Une enveloppe prévisionnelle serait prévue à hauteur de 350 000 € (soit 10 % du montant total des travaux).

Le conseil communautaire adopte le mode de calcul de l'indemnisation des commerçants dans le cadre du règlement amiable des litiges suite aux travaux de requalification du centre-ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Année 2016

Participations de Limoges Métropole
aux structures de développement économique

Le conseil communautaire autorise le versement de subventions :

- à la Délégation pour le Développement de la Technopole de Limoges et du Limousin pour un montant de 370 000 €
- au Pôle Européen de la Céramique pour un montant de 30 000 €
- au Pôle de compétitivité Elopsys pour un montant de 40 000 €
- à l'Agence pour la Valorisation de la Recherche Universitaire et du Limousin (AVRUL) pour un montant de 32 000 €

et autorise le Président à signer les conventions avec ces partenaires.

Le conseil communautaire autorise l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à Initiative Haute-Vienne au titre de l'année 2016 à hauteur de 7 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Zone d'activités Océalim à Couzeix

Parc d'Ester

Cessions de parcelles de terrain

Suite au transfert de la zone d'activités Océalim à Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise:

- la reprise des conditions du compromis de vente en date du 1^{er} juillet 2015 signé par la Communauté de Communes L'Aurence et Glane Développement au profit de Monsieur Lajudie, pour le compte de l'Entreprise Larenn ou de toute personne morale ou physique s'y substituant
- la Communauté d'Agglomération à vendre à Monsieur Lajudie, pour le compte de l'entreprise Larenn dont le siège social est situé 3 rue Louis Blériot à Couzeix, la parcelle de terrain cadastrée section CS numéro 43 commune de Couzeix, d'une superficie de 2 374 m² moyennant le prix de 15€/m² soit 35 610 € HT auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété
- le Président à signer l'acte authentique à intervenir à cet effet, rédigé par Maître Faugeron, notaire à Limoges

Le conseil communautaire :

- accepte la candidature de la société CERADROP, représentée par son Président, Monsieur Rémy Noguera, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Soyouz sur le Parc d'Ester, cadastrée section SX 123, d'une superficie de 2 500 m² environ
- décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant le prix de 26 € HT/m², soit 65 000 € HT auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Commune de Rilhac Rancon – RD 914 et RD 39

Commune de Saint-Gence – RD 28

Conventions entre Limoges Métropole et le Département valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

Des conventions valant permission de voirie doivent être conclues avec le Département de la Haute-Vienne afin de réaliser :

- la création de cheminements piétonniers, la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) des passages piétons sur la RD 39 et la RD 914 et des arrêts bus « La Cane» et « Jean Monnet » sur la commune de Rilhac-Rancon

et

- la création d'un cheminement piéton à des fins de sécurité, rue Jean Giraudoux sur la commune de Saint-Gence.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions à conclure avec le département de la Haute-Vienne, toutes conventions à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers ainsi que toutes conventions à venir relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Appel d'Offres Ouvert

Aménagement du centre-bourg de Verneuil sur Vienne

Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole et la commune de Verneuil-sur-Vienne

Lancement des marchés

La commune de Verneuil-sur-Vienne a pour projet d'aménager son centre-bourg.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 720 000 € H.T soit 342 000 € H.T. à la charge de
Limoges Métropole et 378 000 € H.T. à la charge de la Commune de Verneuil-sur-Vienne.

Le conseil communautaire autorise:

- le Président à signer la convention à intervenir avec la Commune de Verneuil-sur-Vienne
- le lancement d'une consultation allotie, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics, pour l'aménagement du centre-bourg de Verneuil-sur-Vienne
- le Président à signer les lots précités avec les attributaires retenus par la commission d'appels d'offres
- le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer le bon déroulement de chaque lot, et notamment la passation d'éventuels marchés complémentaires ou de réalisation de prestations similaires en vertu des articles 35-II-5° et 35-II-6° avec les attributaires respectifs des marchés initiaux
- le Président à signer toute convention à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole et la Ville de Limoges
Aménagement des rues du centre-ville à Limoges

Dans le cadre des travaux de requalification des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, l'option a été retenue d'un aménagement qualitatif, dans un cadre historique et patrimonial riche, qu'il convient de mettre en valeur.

La Commune de Limoges participera ainsi au financement des travaux de voirie et de pavage par le biais du versement d'un fonds de concours d'un montant de 492 000 €.

L'autofinancement de Limoges Métropole sera de 919 096,62 €

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la Ville de Limoges.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Travaux Voie de Liaison Nord : frais engagés à l'occasion du déplacement d'un ouvrage gaz -
Modalités de remboursement à la société Eco Limoges SNC

La construction d'une voie nouvelle sous l'A20, reliant la Voie de Liaison Nord et le Centre Routier, a nécessité le déplacement d'un coffret de gaz alimentant l'Hôtel Première Classe à Limoges.

La reprise du branchement privatif a été effectuée par une entreprise pour un montant de 5 400 € TTC.

Le conseil communautaire autorise le remboursement des frais engagés par la société Eco Limoges SNC pour la modification de son branchement gaz s'élevant à 5 400 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Appel d'Offres Ouvert

Aménagement des rues Cazautets et Jean Jaurès à Isle

Délibération complémentaire à la délibération n° 5.6 du 19 juin 2015

Le Conseil Communautaire du 19 juin 2015 a autorisé le lancement de la consultation relative à « l'aménagement des rues Cazautets et Jaurès à Isle ».

Les caractéristiques techniques des prestations nécessitent une modification du délai d'exécution, 14 mois et non de 8 mois, comme initialement annoncé.

Le conseil communautaire prend en compte les compléments apportés à la délibération n° 5.6 du 19 juin 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Appels d'Offres Ouverts
Lancements de marchés
Réfection du lotissement des Farges au Vigen
Réfection du lotissement « Le Buis » à Couzeix
Création d'une voie pour l'aménagement du centre-bourg de Saint-Just-le-Martel
Réfection de la rue de Provence à Limoges

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation, pour la réfection du lotissement des Farges au Vigen, la réfection du lotissement Le Buis à Couzeix, la création d'une voie pour l'aménagement du centre bourg de Saint-Just-le-Martel, la réfection de la rue de Provence à Limoges, sous forme d'appels d'offres ouverts conformément aux articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'un marché complémentaire ou de réalisation de prestations similaires en vertu des articles 35-II-5° et 35-II-6° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Transports scolaires : modification du règlement intérieur

Le conseil communautaire adopte les modifications du règlement intérieur des transports scolaires afin de permettre une plus grande réactivité face aux cas sérieux d'indiscipline de plus en plus constatés et de prévoir le transport occasionnel d'élèves extérieurs dans le cadre d'échanges scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Transports scolaires : tarification 2016-2017

Le conseil communautaire décide l'évolution de la grille tarifaire des transports scolaires pour l'année 2016-2017 suivante :

	Rappel de la tarification actuelle				Nouvelle tarification année scolaire 2016-2017			
	Abonnement annuel (1 enfant transporté)	Abonnement annuel (2 enfants transportés)	Abonnement annuel (3 enfants transportés)	Tarification hors secteur	Abonnement annuel (1 enfant transporté)	Abonnement annuel (2 enfants transportés)	Abonnement annuel (3 enfants transportés)	Tarification hors secteur
Tarif annuel par enfant	94,00 €	54,00 €	51,00 €	165,00 €	95,00 €	55,00 €	52,00 €	<i>170,00 €</i>

ADOPTE A L'UNANIMITE

Programme d'aides auprès des propriétaires d'installations d'assainissement non collectif
Convention de mandat entre Limoges Métropole
et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit des aides financières pour les propriétaires dont les dispositifs d'assainissement non collectif présentent un risque environnemental avéré et qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation de leur installation.

1 000 installations sur le territoire de Limoges Métropole pourraient bénéficier de cette aide. Le taux de subvention s'élèverait à 60 % d'un montant total maximal pour le propriétaire de 8500 € TTC (incluant les volets étude et travaux).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du territoire concerné devant être animateur du dispositif au travers d'une convention de mandat, des aides financières de l'Agence de l'Eau pourraient intervenir, au profit de Limoges Métropole, à hauteur de 200 € par dossier instruit aboutissant à une réhabilitation effective.

Le conseil communautaire décide de mettre en œuvre sur le territoire de Limoges Métropole ce programme d'aides financières de l'Agence de l'Eau aux particuliers et d'en assurer l'animation et le suivi des dossiers et autorise le Président à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour une durée de 3 ans (2016-2018) avec un premier objectif de 150 réhabilitations soit l'administration de 50 dossiers par an en moyenne.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Conventions de déversement des effluents au réseau public d'assainissement de la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole
en provenance du Centre de production de véhicules militaires Renault Trucks Défense
et
en provenance de l'Etablissement des Tanneries de Limoges SAS à Isle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Limoges, située route de Nexon, le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions de déversement :

- avec l'Industriel et la Ville de Limoges relative au raccordement des effluents du centre de production de véhicules militaires Renault Trucks Défense SAS au réseau public d'assainissement,
- avec l'Industriel et la Commune d'Isle relative au raccordement des effluents en provenance de l'Etablissement Tannerie de Limoges SAS au réseau public d'assainissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries

Le conseil communautaire approuve la révision du règlement intérieur des déchèteries communautaires afin d'y intégrer les actions de prévention et de réduction des déchets pour les prochaines années dans le cadre des engagements de Limoges Métropole pour un Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Appel d'Offres Ouvert

Broyage de déchets verts et de matières ligneuses sur les installations de la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole
Lancement des marchés à bons de commande

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation, pour le broyage de déchets verts et de matières ligneuses sur les installations de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole , sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'un marché complémentaire ou de réalisation de prestations similaires en vertu des articles 35-II-5° et 35-II-6° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention de subventionnement entre Limoges Métropole et le Conservatoire Botanique National
du Massif Central

Afin de fédérer les initiatives concourant aux mêmes objectifs de préservation du patrimoine naturel local, Limoges Métropole souhaite soutenir l'action du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) par la signature d'une convention de subventionnement.

Limoges Métropole apporterait une aide financière aux actions initiées par le CBNMC d'un montant forfaitaire de 10 500 € pour l'année 2016.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de subventionnement avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention d'autorisation d'implantation de ruchers dans les communes de Limoges Métropole

Dans l'optique de conforter la haute valeur écologique de son territoire, Limoges Métropole souhaite mettre en place des ruchers sur chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération.

Limoges Métropole prendra en charge l'implantation du rucher et une analyse du miel récolté durant les trois premières années d'exploitation du rucher.

La commune devra assurer la gestion ultérieure et la responsabilité du rucher par le biais d'une convention avec un apiculteur local agréé de son choix.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions d'autorisation d'implantation de ruches avec chaque commune de Limoges Métropole volontaire pour accueillir un rucher.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Lancement de la démarche d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour
Limoges Métropole

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Limoges Métropole en vigueur a été adopté en juin 2012 pour une durée de 6 ans.

Le bilan à mi-parcours a mis en évidence une évolution sensible du marché de l'habitat local.

Par conséquent, les objectifs de production définis en 2011 dans le PLH ne sont plus adaptés à la conjoncture locale et doivent être redéfinis.

Le lancement de la démarche d'élaboration d'un nouveau PLH semble nécessaire pour répondre à trois enjeux principaux :

- rendre le territoire plus attractif
- garantir un accès au logement pour tous
- mettre en place une nouvelle gouvernance des politiques de l'habitat

Un comité de pilotage sera également constitué.

Le conseil communautaire adopte ces dispositions qui permettront d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau PLH qui constituera un cadre d'intervention renouvelé pour Limoges Métropole en matière d'habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Appel d'Offres Ouvert

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat
Lancement des marchés (2 lots)

Le conseil communautaire :

- autorise le lancement de la consultation, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics,
- autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'en assurer le bon déroulement et notamment la passation d'un marché complémentaire ou de réalisation de prestations similaires en vertu des articles 35-II-5° et 35-II-6° avec les attributaires des précédents marchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Modification du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2018 - Nouveau zonage d'exemption du
Supplément de Loyer de Solidarité (SLS)

Le nouveau zonage d'exonération du SLS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 4 février 2016.

Aucune observation n'ayant été formulée par les services de l'Etat, le conseil communautaire approuve la modification du PLH de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole par l'intégration d'un nouveau zonage d'exonération du SLS dans le parc social.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Participations financières à la réalisation de logements sociaux

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat, et conformément au règlement d'interventions financières, la Communauté d'Agglomération peut participer à la création de logements sociaux sur son territoire.

Le conseil communautaire autorise une participation au profit de :

- l'Odhac, pour un montant total de 44 000 € pour la réalisation de :

- 7 logements sociaux, Route de Toulouse à Boisseuil
- 5 logements sociaux, Le Parc au Palais sur Vienne

-Limoges Habitat, pour un montant total de 481 000 € pour la réalisation de :

- 10 logements sociaux individuels, rue de la Sablonnade à Bonnac-la-Côte
- 16 logements sociaux, rue de la Laïcité à Feytiat
- 40 logements sociaux, avenue Baudin à Limoges
- 45 logements sociaux, rue Jules Ferry à Condat-sur-Vienne.

et autorise le Président à signer les conventions à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Participation financière à la manifestation Habitat et Initiatives Solidaires organisée par
l'association « Dessine-moi un logement »

L'association « Dessine-moi un logement » organisera du 1^{er} au 16 avril 2016 des conférences et ateliers autour du thème du logement et des initiatives solidaires, principalement à Limoges et Ambazac.

Ces rencontres permettront de découvrir l'habitat participatif, intergénérationnel, de préciser les aspects juridiques et financiers ainsi que la place du logement social et des collectivités dans ce type de projet.

Le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 2 000 € pour soutenir cette initiative et d'autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association « Dessine-moi un logement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention de financement conclue avec la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes – Avenant n°4

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a signé une convention financière avec la Mission Locale afin de participer au développement des actions qu'elle mène dans le cadre de sa politique locale d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de financement avec la Mission Locale afin de reconduire la subvention de fonctionnement pour l'année 2016 à hauteur de 270 195 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Bruno GENEST ne prend pas part au vote

Convention de partenariat entre la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole relative aux publics accompagnés par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

La création de la Grande Région nécessite de trouver des modalités de collaboration temporaires au partenariat existant depuis 2004 entre Limoges Métropole et la Région Limousin pour la mise en œuvre d'actions de formation au profit des publics accompagnés par le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Il a été proposé à la Région de poursuivre cette collaboration en 2016, sous la forme d'une convention de partenariat.

Limoges Métropole prendrait en charge la totalité du coût pédagogique des actions de formation. La Région s'engagerait quant à elle à prendre en charge la rémunération des stagiaires et la pré-qualification Français Langue Professionnelle pour les participants du PLIE.

En parallèle, Limoges Métropole solliciterait le Département de la Haute-Vienne pour obtenir un financement FSE à hauteur de 60 % des coûts pédagogiques.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes relative aux publics accompagnés par le PLIE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Plan d'actions 2016 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle - 1ère partie

Dans le cadre de la programmation européenne 2014/2020, le Département de la Haute-Vienne, en tant qu'Organisme Intermédiaire, va lancer prochainement son appel à projets FSE 2016.

Limoges Métropole au travers de sa compétence insertion professionnelle est bénéficiaire du FSE et pourrait, comme pour l'année 2015, déposer des demandes de financement pour les actions qu'elle porte (soit par voie de marchés publics soit pour les postes occupés en interne).

4 opérations pourraient être concernées, représentant un coût total de 995 292 € pour lesquels Limoges Métropole sollicite 578 717 € de FSE.

Le conseil communautaire adopte cette proposition concernant les opérations à financer ainsi que les montants affectés à chaque opération et autorise le Président à signer les demandes de concours FSE et les conventions de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Contrat de Ville - Participations financières de la Communauté d'Agglomération Limoges
Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2016

Suite à l'appel à projet lancé fin 2015, près de 70 structures associatives ont répondu et déposé 176 projets d'actions relevant des différents piliers de la politique de la ville et 77 projets ont sollicité une participation financière de la Communauté d'Agglomération.

Après instruction des dossiers présentés, la participation de Limoges Métropole s'élèverait à 253 065 euros répartie entre 38 actions répertoriées.

Le conseil communautaire autorise le versement des aides financières et autorise le Président à signer les conventions de financement à intervenir avec les associations ou organismes retenus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention d'objectifs 2016 avec l'association Ma Camping

Limoges Métropole a reconnu l'action essentielle de l'association Ma Camping 87, dans la médiation et l'accompagnement socio-administratif qui peut s'avérer nécessaire avec les gens du voyage stationnés sur le territoire, dans le cadre d'une convention prévoyant le montant d'une subvention.

Il est proposé, pour 2016, de conditionner l'aide apportée par Limoges Métropole à la mise en place d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) afin de consolider et ancrer son activité sur le territoire tout en pérennisant les emplois.

Le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention à l'association Ma Camping d'un montant de 35 000 € pour l'année 2016 et autorise le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Ma Camping.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Vente immobilière d'une parcelle de terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole située rue de la Filature à Panazol, au profit de la commune de Panazol

La commune de Panazol souhaiterait acquérir une parcelle de terrain appartenant à Limoges Métropole située rue de la filature, afin d'y construire un espace socio culturel.

Compte tenu du caractère déterminant de ce projet communal qui mettra fin à la situation de friche de ce terrain et entraînera par ailleurs sur les parcelles contiguës l'implantation d'un projet d'éco-quartier et l'installation des services techniques de Limoges Métropole, il a été convenu avec la Commune de Panazol de conclure la vente au prix de 60 000 €.

Le conseil communautaire autorise :

- la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à vendre à la commune de Panazol, représentée par son Maire Monsieur Jean-Paul DURET, partie de la parcelle cadastrée section AE numéro 204, d'une superficie de 16 150 m² située rue de la Filature à Panazol moyennant le prix de 60 000 €
- le Président à signer l'acte authentique rédigé sous la forme administrative par Limoges Métropole

ADOPTE

S'est abstenu :
Jacques ROUX

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Acquisition immobilière par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole : transfert de la zone d'activités Océalim sise à Couzeix, propriété de la Communauté de Communes L'Aurence et Glane Développement

Suite à l'adoption par Limoges Métropole et les communes membres du protocole de règlement de sortie de la commune de Couzeix de la communauté de communes L'Aurence et Glane Développement, la zone d'activités Océalim doit désormais être transférée à Limoges Métropole.

Le conseil communautaire autorise :

- la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix de 1 134 880 €, la zone d'activités Océalim, de la Communauté de communes L'Aurence et Glane Développement
- le Président à signer l'acte authentique rédigé par Maître Faugeron, notaire à Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Dépôt de pièces du lotissement dénommé "Labou tansi" situé dans le parc d'activités de la Grande Pièce à Limoges et constitution de servitudes de passage de réseaux (ERDF, GRDF, Assainissement)

Aux termes d'une délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2015, la candidature de la SOPCZ a été acceptée pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, située dans le lotissement « Labou Tansi » du parc d'activités de la « Grande Pièce ».

Le conseil communautaire autorise le Président à effectuer les formalités réglementaires nécessaires et notamment établir le dépôt de pièces de ce lotissement dénommé « Labou Tansi » et par ailleurs, afin de desservir ce lotissement, autorise la constitution des servitudes de passage de réseaux avec ERDF, GrDF et la SOPCZ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Constitution de droits de passage et d'aqueduc et de droits d'occupations temporaires

Le conseil communautaire autorise la constitution de droits de passage et d'aqueduc et de droits d'occupation temporaire :

- sur partie de deux parcelles situées à Isle, appartenant à Monsieur LAURES, à titre gratuit, dans le cadre de la réalisation d'implantation d'une canalisation d'eaux usées
- sur partie de deux parcelles à Boisseuil appartenant à la S.C.I LABARDE, à titre gratuit, dans le cadre de la réalisation d'un réseau de collecte d'assainissement,
- sur partie de deux parcelles à Peyrilhac et Nantiat, appartenant aux consorts VEYRIRAS, moyennant une indemnité de 956 euros, dans le cadre de la création d'une station pour le traitement des eaux usées du village de Conore à Peyrilhac

et autorise le Président à signer les actes authentiques rédigés sous la forme administrative par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Acquisition et maintenance de copieurs
Fourniture d'équipements de restauration
Conventions constitutives de groupements de commandes

Le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer des conventions constitutives de groupement de commandes avec la Ville de Limoges, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, l'Opéra de Limoges et la Régie personnalisée de l'Abattoir, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, relative à l'acquisition et maintenance de copieurs et la fourniture d'équipements de restauration,
- confie au représentant de la Ville de Limoges le rôle de coordonnateur des groupements ainsi que la gestion de la procédure, de la notification et de l'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents conclus au nom du groupement pour l'acquisition et la maintenance de copieurs et la gestion de la procédure et de la notification des marchés conclus au nom du groupement pour la fourniture d'équipements de restauration,
- autorise le Président à signer les marchés subséquents qui pourront être conclus par la Communauté d'Agglomération pour ses seuls besoins, avec les attributaires retenus, pour l'acquisition et la maintenance de copieurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Tableau des emplois budgétaires 2016

Le conseil communautaire adopte le tableau des emplois budgétaires pour l'année 2016 portant le nombre de postes à 674.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention de prise en charge des agents communautaires par le service santé et sécurité au travail
du Centre de Gestion 87

Suite à la création de la Direction des Ressources Humaines au sein de Limoges Métropole, la ville de Limoges n'a pas souhaité maintenir la mise à disposition de son service de médecine préventive et professionnelle au-delà du 1^{er} semestre 2016.

Une convention pourrait être conclue avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne (CDG 87) prévoyant la mise à disposition d'un médecin dédié, l'accès au service Maintien dans l'emploi, risques psycho-sociaux et au secrétariat pour un coût annuel de 80 000 euros.

Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour la mise à disposition du Service Santé Sécurité au Travail avec le CDG87.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Convention avec le Comité des Œuvres Sociales
Avenant

En 2015, le montant de la subvention allouée au Comité des œuvres sociales (COS) du personnel de la Ville de Limoges par Limoges Métropole a été majoré pour valoriser d'une part la participation de l'EPCI à l'achat de jouets de Noël des agents communautaires et d'autre part pour contribuer aux charges de personnel du COS.

Compte tenu de ces éléments, le montant de la subvention est calculé, à partir de l'exercice 2016, sur la base de 1,12 % de la masse salariale des agents sur postes permanents de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire modifie le montant de la subvention en portant le pourcentage de la masse salariale servant de base de calcul à 1,12 % et autorise le Président à signer l'avenant à la convention conclue avec le COS de la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Aide au développement des T.I.C. à caractère éducatif
Versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Just-le-Martel
et à la commune de Veyrac

Le conseil communautaire autorise le versement d'un fonds de concours :

- d'un montant de 4 505,18 € à la commune de Saint-Just-le-Martel
- d'un montant de 2 350,90 € à la commune de Veyrac

pour l'achat de tableaux blancs interactifs et d'un ordinateur portable pour leurs écoles et autorise le Président à signer les conventions avec les communes concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Centre Aquatique - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Limousin Paysage

Dans le cadre des opérations de vérification des travaux du centre aquatique, le maître d'œuvre a relevé des prestations restant à réaliser et des imperfections à reprendre, qui ont donné lieu à des travaux supplémentaires, confiés à la société Limousin Paysage pour un montant total de 10 479 euros HT.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le protocole à intervenir avec la société Limousin Paysage afin de permettre le règlement financier de ces travaux supplémentaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Etude relative à l'optimisation des process et de la consommation énergétiques de la station d'épuration principale : plan de financement prévisionnel

Limoges Métropole souhaite faire réaliser une étude d'opportunités et de faisabilité concernant l'injection du biogaz produit sur le site, la sécurisation, la modernisation des process et des traitements ainsi que l'optimisation de la consommation énergétique sur l'ensemble du site à 20 ans.

Le coût global de cette étude est estimé à 80 000 € HT.

Le conseil communautaire approuve le plan de financement et sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60 % du coût prévisionnel de l'étude et de la Région Aquitaine Limousin Poitou- Charentes et de l'ADEME à hauteur de 20 % du coût prévisionnel du projet dans le cadre du partenariat « action climat ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Personnel et élus communautaires
Remboursement de frais et rémunération

Concernant le remboursement des frais de déplacement pour le personnel communautaire, le montant forfaitaire de référence (60 € par nuitée) est insuffisant et ne permet pas de couvrir l'intégralité des dépenses engagées à ce titre par les agents lors de déplacements dans des agglomérations de taille importante.

Le conseil communautaire décide de le porter à 100 € par nuitée pour les déplacements à Paris et dans les agglomérations de plus de 500 000 habitants.

Le conseil communautaire décide la mise en place de frais de représentation liés directement aux activités du Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole dans la limite des plafonds prévus par les textes ainsi que l'attribution d'un véhicule de fonction nécessaire à l'exercice de son mandat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Représentation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au comité de pilotage portant sur le projet d'aménagement de l'entrée de Ville des Casseaux et au comité de surveillance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire

Le conseil communautaire désigne Gilles BEGOUT pour représenter la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au comité de pilotage relatif au projet d'aménagement de l'entrée de ville des Casseaux.

Le conseil communautaire désigne Gaston CHASSAIN pour représenter la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au comité de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Limoges.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Participation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à l'organisation d'un festival musical sur la commune de Couzeix
Signature d'une convention de partenariat avec l'association "Here We Come"

L'association « Limoges Here We Come » organisera les 8 et 9 juillet 2016 un festival rock sur la commune de Couzeix.

Ce festival permettant de renforcer l'attractivité touristique de Limoges Métropole, la Communauté d'Agglomération pourrait notamment verser une subvention de 10 000€.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association « Limoges Here We Come ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2016

Compte-rendu au Conseil communautaire de diverses décisions

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des articles L 5211.2 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

